



Nature

Le loup dans le viseur européen

En Europe, les loups tuent chaque année 65.000 animaux d'élevage. La Commission européenne s'empare du sujet et... ouvre une voie royale aux chasseurs.

L'anecdote en a fait sourire certains, frémir d'autres. Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, a perdu son poney préféré, Dolly, en septembre 2022, tué par le loup Snowy qui s'était introduit dans l'enclos de la propriété de sa famille. En Europe, les loups tuent chaque année 65.000 animaux d'élevage, dont 75 % de moutons et de chèvres. « *La concentration de meutes de loups dans certaines régions d'Europe est devenue un véritable danger pour le bétail et, potentiellement, pour l'homme* », a-t-elle commenté. Selon une analyse de ses services, « *il existe plus de 20.000 loups (deux fois plus qu'il y a dix ans, NDLR), avec des populations généralement croissantes et des aires de répartition en expansion, ainsi que des meutes de reproduction dans 23 États membres* ». Une bonne nouvelle pour la biodiversité et la conservation de l'espèce, mais des conflits grandissants avec les activités humaines.

LE LOUP « RÉTROGRADÉ »

Le 20 décembre, la Commission a donc déposé une proposition de loi visant à rétrograder le statut du « *canis lupus* » d'espèce « *strictement protégée* » à « *protégée* » dans le cadre de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage en Europe. Concrètement ? La chasse pourra être autorisée par les États membres qui auraient pour mission principale, alors, de veiller à ce que les populations de loups demeurent lo-

calement dans un état de conservation favorable. Actuellement, les tirs d'abatage sont autorisés, moyennant des dérogations aux conditions strictes. Ursula von der Leyen souhaite donc faire bouger les lignes.

Cette proposition de loi doit encore être approuvée par le Comité permanent de la Convention de Berne, composé d'une cinquantaine d'États, dont la Belgique. Néanmoins, ce premier pas dérange. « *À l'échelle européenne, la problématique du loup n'est pas homogène* », décrit Nicolas Yernaux, le porte-parole du SPW. « *Des pays sont soumis à une forte pression, c'est vrai. Mais ce n'est pas le cas de la Belgique et, a fortiori, de la Wallonie. Chez nous, le travail de prévention fonctionne.* »

LES BONS CHIFFRES WALLONS

La Wallonie s'en sort bien, chiffres à l'appui : les victimes domestiques ont baissé en 2023 (41) par rapport à 2022 (93) et 2021 (62) alors que le nombre de meutes augmente. Qui plus est, le « Plan Loup » instauré en 2020 permet déjà de régler d'éventuels « *cas problématiques* » : à savoir un loup « *spécialisé* » dans les animaux d'élevage malgré les protections mises en place ou un loup qui constituerait une menace pour l'homme. Depuis 2016, ce cas n'est jamais arrivé en Wallonie. Le premier, si : durant l'été 2020, le loup Billy, de passage chez nous, sema la panique dans les granges, s'attaquant à des « *petits veaux* ». Billy a fini par migrer vers des régions voisines et être abattu par des loutetiers français dans les



Vosges. En Wallonie, il n'y a donc jamais eu de raison suffisante pour abattre un « *canis lupus* ». Même si Nicolas Yernaux refuse de minimiser les pertes des éleveurs : « *Une victime, c'est toujours une victime de trop.* »

Le porte-parole du SPW se montre par ailleurs assez critique vis-à-vis de la proposition de loi de la Commission, qu'il perçoit comme une politique « *du quota* » plutôt qu'une approche qui viserait à « *cibler les cas problématiques*. Nous préconisons la loi de la qualité à celle de la quantité, qui pourrait mener à tuer un loup au hasard parce qu'on considérerait qu'il y en a trop. » Chez nous, dans 97 % des cas, les loups mangent du gibier. La Wallonie est un formidable garde-manger pour l'espèce. Nicolas Yernaux reprend : « *Akela et Maxima ne sont pas spécialisés dans l'attaque de troupeaux. Si on vient à les supprimer, demain, pour des questions de quota, on pourrait se retrouver avec un loup qui prendrait leur place laissée vacante, potentiellement problématique.* »



GÉRER, MAIS PAS ÉRADIQUER

Bertrand Sicard, président de l'association française de protection du loup FERUS, partage cette analyse et se dit « *vent debout* » contre la proposition de loi venue de l'Europe. « *Cette mesure (...) sera probablement contre-productive, dans la mesure où les tirs entraînent un éclatement des meutes et un report des attaques sur des proies plus faciles* », pointe-t-il pour « Le Figaro ». Plutôt prévenir et cohabiter que tuer, voilà le leitmotiv des associations environnementales. Le WWF défend évidemment cette approche. « *Il existe des méthodes bien plus efficaces pour cohabiter de manière apaisée avec le loup* », indique l'ONG dans un communiqué salé. En Belgique, le WWF a notamment développé la « Wolf Fencing Team » pour aider les éleveurs et développer l'installation de clôtures dissuasives. L'ONG appuie aussi son raisonnement sur une étude réalisée en novembre par Savanta pour Eurogroup for Animals auprès des populations rurales de 10 pays euro-

péens : près de 7 personnes interrogées sur 10 préconisent le maintien du statut de protection stricte des grands carnivores, en ce compris des... propriétaires de moutons !

Nicolas Marchal, chargé de mission ovin et caprin du Collège des producteurs, confirmait à Belga qu'abattre plus de loups « *n'a pas grand intérêt en Wallonie pour le moment. Il y en a peu et les routes en éliminent déjà pas mal.* » Le Belge pense néanmoins à l'avenir, alors que la Wallonie pourrait, dans un futur plus ou moins proche, compter vingt meutes. « *Modifier des règles européennes prend du temps, donc il faut agir maintenant. C'est vrai qu'il est possible d'abattre un loup dans le cadre légal actuel, mais les conditions sont très restrictives.* »

WALLONIE, TERRE D'ACCUEIL

Il est établi que trois meutes ont désormais élu domicile « *de manière permanente* » en Wallonie. Il y a bien sûr Akéla et Maxima, couple historique du nord des Hautes Fagnes, mais aussi une

deuxième meute au sud de ces mêmes Hautes Fagnes et une dernière au nord Eifel. « *Ces trois territoires sont inclus dans une seule et même "zone de présence permanente" (ZPP)* », renseigne le Réseau Loup, groupe d'experts créé en 2017 par le Service Public de Wallonie (SPW) pour centraliser, analyser et valider tous les indices de présence du loup qui lui sont transmis.

Rajoutez à ces meutes les « *individus en dispersion* », très discrets et « *en transit à travers la Wallonie* », mais aussi une meute définitivement installée en Flandre. En 2023, à l'échelle du pays, il y aurait 27 loups. Une présence timide, mais un retour net du « *canis lupus* » ces dernières années, alors que le dernier individu observé avant cela avait été abattu en... 1897. « *Nous essayons que ce retour se fasse de la manière la plus harmonieuse possible. Et actuellement, je ne pense pas que la pression du loup soit démesurée en Wallonie* », explique Nicolas Yernaux, porte-parole du SPW.

Rodrigue Jamin